



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de terre

Question écrite n° 23668

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le fait que suite aux menaces qui pèsent sur le maintien des régiments implantés à Bitche et à Dieuze en Moselle, les réponses officielles sont pour l'instant dilatoires. Or, plusieurs quotidiens semblent confirmer la réalité et la gravité des informations qui circulent. En particulier, il semblerait que la restructuration envisagée cible tout particulièrement le quart nord-est de la France. Qui plus est, les suppressions ou les transferts de régiments auront le plus souvent lieu dans des zones qui connaissent déjà des difficultés économiques importantes. Que ce soit à Bitche (57e régiment d'artillerie) ou à Dieuze (13e régiment de dragons parachutistes), la présence militaire fait partie à la fois des racines historiques locales, de la vie sociale et de l'activité économique. Il n'est pas pensable de pénaliser ainsi tout un secteur géographique, surtout quand il s'agit de transferts au profit d'autres villes du centre ou du sud-ouest de la France. Certes, au niveau national, il faut réaliser des économies et rationaliser l'organisation militaire. Mais si on veut éviter de gaspiller l'argent public et de sacrifier inutilement des vies humaines, on doit commencer par éviter d'engager en pure perte nos soldats à la remorque des Américains dans la guerre en Afghanistan. Elle lui demande en conséquence si un réexamen global des engagements extérieurs des armées françaises ne devrait pas être effectué dans le cadre d'un débat parlementaire suivi d'un vote et si, dans cette attente, il ne serait pas logique de surseoir à certains projets de restructuration de l'armée.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense s'est engagé, au même titre que l'ensemble des départements ministériels, dans la démarche de révision générale des politiques publiques décidée par le Président de la République et le Premier ministre. Dans ce cadre, la réorganisation des armées et des services a fait l'objet de travaux importants qui vont permettre au ministère de la défense de rationaliser ses implantations et de regrouper les services de soutien propres à chaque armée afin de générer des économies d'échelle. Par ailleurs, l'évolution des menaces, constatée par la Commission du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, conduira à un redéploiement des unités stationnées outre-mer et en métropole, et à la diminution de leur nombre. C'est pourquoi le ministre de la défense a mené, avant que les arbitrages définitifs ne soient rendus, une large concertation avec les associations nationales d'élus locaux et les parlementaires concernés par l'évolution du format des armées, afin de les informer des mesures programmées, de recueillir leur point de vue et leurs suggestions et d'envisager dès à présent des mesures d'accompagnement. Dans cette perspective, le ministre de la défense a proposé au Premier ministre que soient prévues des dispositions exceptionnelles de compensation au bénéfice des territoires économiquement les plus fragiles. S'agissant plus particulièrement du devenir des unités militaires implantées dans le département de la Moselle, celles-ci font partie des formations susceptibles d'être concernées par l'évolution de la Défense. Le ministre mesure les difficultés et les conséquences que ces décisions pourraient faire peser sur le tissu économique local. Mais dans le contexte économique et financier particulièrement contraint de notre pays, le rayonnement de la France et le maintien d'une politique de défense ambitieuse, répondant aux attentes de nos concitoyens en matière de sécurité, impose l'adaptation et la réorganisation de nos armées et celles des services. Les annonces définitives concernant le nouveau format

des armées interviendront très prochainement. Par ailleurs, ont été organisés, avec le Parlement, un débat sur l'avenir de notre défense et une présentation du Livre blanc aux commissions de la défense et des affaires étrangères des deux Assemblées. Ce document définit la stratégie globale de défense et de sécurité pour la France.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23668

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4315

Réponse publiée le : 8 juillet 2008, page 5900